Plan stratégique
2013-2015

RÉGIE DU CINÉMA

Québec

Plan stratégique
2013-2015

RÉGIE DU CINÉMA

Québec

Le contenu de cette publication a été produit par les membres du comité de direction avec la participation des membres du personnel de la Régie du cinéma.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

Régie du cinéma
390, rue Notre-Dame Ouest, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 1T9

Téléphone : 514 873-2371
Sans frais : 1 800-463-2463
Télécopieur : 514 864-3229

Site Web : www.rcq.gouv.qc.ca
Courriel : regie.cinema@rcq.gouv.qc.ca

Il est possible de consulter ce rapport dans le site Web de la Régie du cinéma.

Dépôt légal – 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN Version imprimée : 978-2-550-69154-9
ISBN Version électronique : 978-2-550-69064-1

© Gouvernement du Québec, 2014

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à la condition que la source soit mentionnée.

100 %

Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-logo, procédé sans chlore, recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

Madame Hélène David
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande-Allée Est, bloc 1A
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, je vous soumets le plan stratégique de la Régie du cinéma pour la période s'échelonnant de 2013 à 2015.

Ce document présente les objectifs que la Régie s'engage à atteindre au cours de cette période. Il donne suite aux actions déjà entreprises afin d'améliorer le rayonnement du système de classement québécois des films et témoigne des engagements que la Régie prend à l'égard de ses clientèles citoyenne et commerciale. Ce plan stratégique s'inscrit de plus dans la foulée des orientations ministérielles et gouvernementales, notamment en ce qui a trait à l'Agenda 21 de la culture et du développement durable. Il réaffirme enfin l'engagement de la Régie à miser sur l'optimisation de ses ressources et sur l'amélioration constante de sa performance.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

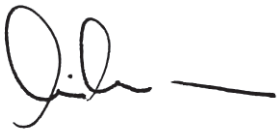

Michel Létourneau
Montréal, mai 2014

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT 6

PLAN STRATÉGIQUE 7

Mission 7

Vision 7

Valeurs 7

Clientèles et mandats 7

CONTEXTE GÉNÉRAL 8

Un organisme de référence 8

La modernisation des services publics 9

La gouvernance et la gestion des connaissances 9

LES ENJEUX 10

ENJEU 1 : LE RAYONNEMENT DU CLASSEMENT DES FILMS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE 10

Orientation 1.1 – Promouvoir le classement québécois

Orientation 1.2 – Améliorer la visibilité du classement québécois

ENJEU 2 : L'AMÉLIORATION DES SERVICES OFFERTS À LA CLIENTÈLE COMMERCIALE 12

Orientation 2.1 – Alléger les formalités administratives pour la clientèle commerciale

ENJEU 3 : L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE INSTITUTIONNELLE 13

Orientation 3.1 – Axer l'organisation sur des pratiques efficientes et innovantes

TABLEAU SYNOPTIQUE 14

MOT DU PRÉSIDENT

Le plan stratégique de la Régie du cinéma trace les balises qui guideront les décisions et les actions d'un organisme en pleine mutation. Offrir à la population québécoise les meilleurs services en matière de classement des films, régir avec efficience et efficacité ses interventions auprès des entreprises assujetties à la Loi sur le cinéma et continuer d'alléger le fardeau administratif qui leur est imposé constituent les principaux défis de la Régie pour la période 2013-2015.

Une réflexion interne collective a donné lieu à la rédaction de ce plan, qui met en évidence trois grands enjeux autour desquels l'organisation sera mobilisée pour assurer son évolution. Il s'agit du rayonnement du classement des films auprès de la société québécoise, de l'amélioration des services offerts à la clientèle commerciale ainsi que de l'amélioration des pratiques institutionnelles. Ce plan stratégique est un document de référence qui servira à mesurer l'atteinte des résultats au moment de la reddition de compte annuelle.

Je tiens à souligner l'apport significatif des membres du personnel qui ont contribué à établir les pistes à suivre d'ici 2015 et je salue leur engagement dans un processus qui permettra à notre organisation d'être la référence au Québec en matière de classement des films.

Bonne lecture!

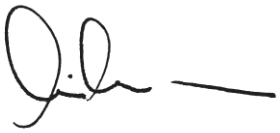

Michel Létourneau

PLAN STRATÉGIQUE

Mission

La Régie du cinéma a pour mission de classer les films présentés au Québec par les distributeurs qui en détiennent les droits et de faire connaître ce classement au public, notamment aux jeunes et à leurs parents, afin de le sensibiliser à la nature du contenu de ces films. De même, la Régie doit s'assurer que les entreprises qui commercialisent ces films affichent correctement les classements, au profit des citoyens.

Vision

Un organisme reconnu qui reflète le consensus social québécois en matière de classement des films et qui travaille de concert avec l'industrie cinématographique.

Valeurs

La Régie du cinéma adhère à la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*. Ainsi, elle accomplit sa mission en s'appuyant sur les valeurs fondamentales que sont la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect.

Clientèles et mandats

La Régie s'acquitte de ses mandats dans l'intérêt de la société québécoise en général et dans celui des consommateurs de produits cinématographiques, en particulier les jeunes et leurs parents.

Elle compte également parmi ses clientèles les entreprises qui distribuent des films, celles qui les présentent en salle et celles qui les commercialisent pour usage domestique.

Les mandats confiés à la Régie se résument ainsi :

- classer les films;
- publier régulièrement, selon les moyens qu'elle juge appropriés, des renseignements sur les films classés;
- déterminer les droits de distribution des œuvres cinématographiques commercialisées au Québec en vue d'une présentation publique ou d'un visionnement privé;
- encadrer les activités des entreprises dans le domaine de la diffusion de ces produits, notamment par la délivrance de différents permis;
- inspecter les établissements assujettis à la Loi en vue d'assurer son application.

CONTEXTE GÉNÉRAL

La Régie du cinéma est un organisme créé par la Loi sur le cinéma. Elle encadre notamment les activités relatives au classement des films par catégories d'âge, à la distribution des œuvres cinématographiques et à leur présentation en public ainsi qu'au commerce de détail de matériel vidéo.

Les choix stratégiques de la Régie du cinéma pour la période 2013-2015 reposent sur la prise en compte de ses clientèles citoyenne et commerciale, sur l'évolution de l'industrie cinématographique de même que sur les consultations menées auprès de son personnel.

Trois priorités ont ainsi été déterminées :

- Positionner la Régie du cinéma comme organisme de référence en matière de classement des films, tant aux yeux des citoyens que dans l'esprit des intervenants du milieu.
- Améliorer les services offerts à la clientèle commerciale afin qu'ils répondent adéquatement à ses besoins.
- Consolider les bonnes pratiques de gestion et assurer le développement des savoirs dans l'organisation.

La Régie réalisera l'ensemble des activités indiquées dans son plan stratégique en respectant les principes de la gestion par résultats inscrits dans la Loi sur l'administration publique. Elle suivra les grandes orientations ministérielles et gouvernementales et appliquera la Politique gouvernementale de financement des services publics.

Un organisme de référence

La promotion du classement québécois des films constitue une priorité pour la Régie puisqu'elle exerce un rôle sociétal de premier plan à cet égard. Son système de classement des films par catégories d'âge, reflet des tendances et des valeurs propres à la société québécoise, se distingue de celui des autres provinces et des autres pays. Son rôle de vigie et de guidance quant au contenu des œuvres cinématographiques distribuées au Québec est essentiel pour aider les consommateurs à mieux choisir et pour protéger les jeunes publics. La Régie entend être plus active sur la scène publique pour sensibiliser et informer davantage les citoyens des classements qu'elle établit.

Par ailleurs, la dématérialisation des supports physiques classiques, c'est-à-dire la disparition de la pellicule cinématographique et des vidéogrammes, n'est plus une simple tendance. Le numérique gagne chaque année un peu plus de terrain et, au début de la prochaine décennie, les consommateurs de films auront majoritairement délaissé les méthodes de visionnement traditionnelles pour migrer vers le téléchargement en ligne, la vidéo sur demande et l'utilisation de plateformes nuagiques. Un défi d'envergure se profile ainsi à l'horizon pour la Régie du cinéma : la disparition des DVD et des Blu-ray, principaux véhicules d'information du classement des films auprès de la population, signifie qu'elle devra trouver des solutions novatrices pour communiquer ses classements aux citoyens.

Les activités de la Régie étant jusqu'à un certain point tributaires de celles de l'industrie de la distribution cinématographique, elle devra nécessairement réfléchir avec des intervenants du milieu pour dégager une lecture prospective de l'environnement. Elle pourra ainsi adapter en conséquence les moyens qu'elle utilise pour faire connaître ses classements aux citoyens. Cette démarche lui permettra de continuer à remplir son mandat dans un monde où la façon de consommer des films sera diamétralement différente.

La modernisation des services publics

En vertu de la Loi sur le cinéma, les distributeurs de films, les exploitants de salles de cinéma et les commerçants au détail de matériel vidéo doivent remplir certaines formalités avant d'être autorisés à commercialiser une production cinématographique. En conformité avec la Politique sur l'allègement réglementaire et administratif, la Régie continuera de réduire le fardeau administratif imposé à sa clientèle commerciale. Dans cette perspective, elle souhaite bonifier l'éventail de ses services électroniques et, à cette fin, elle consultera sa clientèle commerciale pour identifier ses besoins.

La Loi sur le cinéma prévoit actuellement qu'une étiquette indiquant le classement du film soit apposée sur chaque exemplaire de matériel vidéo mis en marché au Québec, ce qui oblige les distributeurs à appliquer quelque 20 millions d'attestations annuellement. Dans le but de réduire le poids de cette formalité administrative pour un plus grand nombre d'entre eux, la Régie favorisera l'adoption à plus large échelle de l'impression du classement d'un film directement sur le boîtier des DVD ou des Blu-ray.

La gouvernance et la gestion des connaissances

La valorisation des comportements éthiques dans les organismes publics rassure les contribuables, suscite la confiance des clientèles et procure un sentiment de fierté aux employés. La Régie s'appliquera donc à développer une culture organisationnelle fondée sur des normes éthiques rigoureuses et claires, appliquées par tous et en toutes occasions.

Les ressources humaines doivent continuer d'occuper une place prépondérante dans les choix stratégiques de la Régie. Ainsi, dans le but d'optimiser sa performance, elle privilégiera la formation des gestionnaires et du personnel ainsi que le transfert des savoirs stratégiques pour faire en sorte que les connaissances et l'expertise de chaque employé soient préservées et que la mémoire organisationnelle soit conservée.

LES ENJEUX

ENJEU 1

LE RAYONNEMENT DU CLASSEMENT DES FILMS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Orientation 1.1

Promouvoir le classement québécois

La Régie entend être proactive sur la scène publique pour sensibiliser et informer davantage les citoyens du classement qu'elle attribue à chaque film mis en marché au Québec. Son rôle de vigie quant au contenu des œuvres cinématographiques distribuées sur le territoire québécois est essentiel pour mieux protéger les jeunes publics et pour aider les consommateurs à mieux choisir. Elle entamera à cet effet une démarche auprès des citoyens pour alimenter sa réflexion sur le consensus social et évaluer la perception du public à l'égard de ses classements.

Orientation 1.2

Améliorer la visibilité du classement québécois

Désireuse de suivre les tendances émergentes qui influencent la manière de visionner les films, la Régie souhaite rester vigilante et assumer le leadership et la responsabilité qui lui reviennent. Afin de répondre aux nouvelles habitudes qu'adoptent déjà les consommateurs de cinéma, elle créera des lieux d'échanges avec les intervenants clés de l'industrie et participera aux débats publics qui l'interpellent.

Par ailleurs, la Régie souhaite faire connaître davantage son rôle de référence et de guide, notamment auprès des adultes accompagnateurs et des jeunes, en multipliant ses efforts de relations publiques et en établissant des partenariats. Le développement d'une stratégie de communication lui permettra aussi de soutenir cette intention.

AXE D'INTERVENTION 1.1.1 CONSULTATION DE REPRÉSENTANTS DE LA CLIENTÈLE CITOYENNE

Objectif	Indicateur	Cible
1.1.1.1 Évaluer la pertinence du classement québécois et connaître l'opinion publique à son égard	1.1.1.1.1 Degré de pertinence	80 % des citoyens estiment que le classement québécois est pertinent
	1.1.1.1.2 Nombre de consultations de groupes témoins	Trois consultations d'ici juin 2014

AXE D'INTERVENTION 1.2.1 CONSULTATION DE REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE AUDIOVISUELLE

Objectif	Indicateur	Cible
1.2.1.1 Adapter l'affichage du classement aux nouvelles plateformes de diffusion	1.2.1.1.1 Nombre d'outils technologiques permettant de mieux afficher les classements dans les cinémas	Deux outils d'ici décembre 2014
	1.2.1.1.2 Stratégie de promotion du classement auprès des diffuseurs de films à la carte ou sur le Web	Dépôt d'une stratégie d'ici décembre 2014

AXE D'INTERVENTION 1.2.2 INFORMATION ET SENSIBILISATION DES CITOYENS

Objectif	Indicateur	Cible
1.2.2.1 Mettre en œuvre une stratégie de communication institutionnelle afin de mieux faire connaître le classement québécois aux citoyens	1.2.2.1.1 Nombre d'ententes de partenariat avec des événements ou des diffuseurs	Six ententes de partenariat établies d'ici mars 2015
	1.2.2.1.2 Évaluation de la possibilité d'exploiter les nouvelles technologies de l'information (réseaux sociaux et applications mobiles)	Dépôt de l'étude d'ici mars 2015

ENJEU 2

L'AMÉLIORATION DES SERVICES OFFERTS À LA CLIENTÈLE COMMERCIALE

Orientation 2.1

Alléger les formalités administratives pour la clientèle commerciale

La Régie s'est dotée d'une infrastructure technologique qui lui permettra d'enrichir son offre de prestation électronique aux entreprises visées par la Loi sur le cinéma, soit les distributeurs, les exploitants de salles de cinéma et les commerçants. Ceux-ci pourront, d'ici à la fin de mars 2015, utiliser des services électroniques bonifiés.

Par ailleurs, l'impression du classement sur le boîtier du matériel vidéo représente un allègement significatif pour les distributeurs. La Régie souhaite donc que cette façon d'informer les consommateurs soit davantage utilisée. Elle redéfinira son offre de service à cet égard et en fera la promotion auprès des distributeurs.

AXE D'INTERVENTION 2.1.1 DÉVELOPPEMENT DE SERVICES ÉLECTRONIQUES

Objectif	Indicateur	Cible
2.1.1.1 Augmenter le nombre de services transactionnels offerts à la clientèle commerciale	2.1.1.1.1 Consultation de la clientèle commerciale pour identifier les besoins	Dépôt d'un bilan d'ici mars 2014
	2.1.1.1.2 Nombre de services transactionnels offerts	Deux services bonifiés d'ici mars 2015 Deux nouveaux services d'ici mars 2015

AXE D'INTERVENTION 2.1.2 SIMPLIFICATION DE L'AFFICHAGE DU CLASSEMENT SUR LE MATÉRIEL VIDÉO (DVD ET BLU-RAY)

Objectif	Indicateur	Cible
2.1.2.1 Augmenter l'utilisation de l'impression du classement directement sur le boîtier par les distributeurs	2.1.2.1.1 Pourcentage d'utilisation de l'impression du classement sur les boîtiers de DVD et de Blu-Ray (par rapport à l'utilisation des étiquettes autocollantes)	D'ici mars 2015, 20 % des classements imprimés sur le matériel vidéo

ENJEU 3

L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE INSTITUTIONNELLE

Orientation 3.1

Axer l'organisation sur des pratiques efficientes et innovantes

La Régie du cinéma entend adopter une culture axée sur le partage des services avec le ministère de la Culture et des Communications ainsi qu'avec les organismes faisant partie du portefeuille ministériel. Ces partenariats, qui pourront toucher différents domaines administratifs, lui permettront d'optimiser ses ressources.

En outre, la Régie souhaite offrir à l'ensemble de son personnel un environnement de travail stimulant, qui favorise le développement des compétences et la transmission des connaissances.

AXE D'INTERVENTION 3.1.1 RÉVISION DES FAÇONS DE FAIRE

Objectif	Indicateur	Cible
3.1.1.1 Évaluer et adapter les processus, s'il y a lieu, pour accroître l'efficacité des services	3.1.1.1.1 Nombre de processus modifiés	Un processus d'ici mars 2015
3.1.1.2 Identifier les occasions de partenariats avec le ministère de la Culture et des Communications et les organismes relevant du ministre	3.1.1.2.1 Nombres d'ententes de partenariat	Une entente d'ici mars 2015

AXE D'INTERVENTION 3.1.2 DÉVELOPPEMENT DES SAVOIRS

Objectif	Indicateur	Cible
3.1.2.1 Maintenir et développer l'expertise du personnel	3.1.2.1.1 Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation	1,5 % annuellement

Mission

La Régie du cinéma a pour mission de classer les films présentés au Québec par les distributeurs qui en détiennent les droits et de faire connaître ce classement au public, notamment aux jeunes et à leurs parents, afin de les sensibiliser à la nature du contenu de ces films. De même, la Régie doit s'assurer que les entreprises qui commercialisent les films affichent correctement les classements, au profit des citoyens.

Vision

Un organisme reconnu qui reflète le consensus social québécois en matière de classement des films et qui travaille de concert avec l'industrie cinématographique.

ENJEU 1

LE RAYONNEMENT DU CLASSEMENT DES

Orientation 1.1

Promouvoir le classement québécois

Axe d'intervention
1.1.1 Consultation de représentants de la clientèle citoyenne

Orientation 1.2

Améliorer la visibilité du classement québécois

Axe d'intervention
1.2.1 Consultation de représentants de l'industrie audiovisuelle
1.2.2 Information et sensibilisation des citoyens

ENJEU 2

L'AMÉLIORATION DES SERVICES OFFERTS

Orientation 2.1

Alléger les formalités administratives pour la clientèle commerciale

Axe d'intervention
2.1.1 Développement de services électroniques
2.1.2 Simplification de l'affichage du classement sur le matériel vidéo (DVD et Blu-Ray)

ENJEU 3

L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE

Orientation 3.1

Axer l'organisation sur des pratiques efficientes et innovantes

Axe d'intervention
3.1.1 Révision des façons de faire
3.1.2 Développement des savoirs

FILMS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

	Objectif	Indicateur	Cible
	1.1.1.1 Évaluer la pertinence du classement québécois et connaître l'opinion publique à son égard	**1.1.1.1.1** Degré de pertinence	80 % des citoyens estiment que le classement québécois est pertinent
		1.1.1.1.2 Nombre de consultations de groupes témoins	Trois consultations d'ici juin 2014
	Objectif	**Indicateur**	**Cible**
	1.2.1.1 Adapter l'affichage du classement aux nouvelles plateformes de diffusion	**1.2.1.1.1** Nombre d'outils technologiques permettant de mieux afficher les classements dans les cinémas	Deux outils d'ici décembre 2014
		1.2.1.1.2 Stratégie de promotion du classement auprès des diffuseurs de films à la carte ou sur le Web	Dépôt d'une stratégie d'ici décembre 2014
	1.2.2.1 Mettre en œuvre une stratégie de communication institutionnelle afin de mieux faire connaître le classement québécois aux citoyens	**1.2.2.1.1** Nombre d'ententes de partenariat avec des événements ou des diffuseurs	Six ententes de partenariat établies d'ici mars 2015
		1.2.2.1.2 Évaluation de la possibilité d'exploiter les nouvelles technologies de l'information (réseaux sociaux et applications mobiles)	Dépôt de l'étude d'ici mars 2015

À LA CLIENTÈLE COMMERCIALE

	Objectif	Indicateur	Cible
	2.1.1.1 Augmenter le nombre de services transactionnels offerts à la clientèle commerciale	**2.1.1.1.1** Consultation de la clientèle commerciale pour identifier les besoins	Dépôt d'un bilan d'ici mars 2014
		2.1.1.1.2 Nombre de services transactionnels offerts	2 services bonifiés d'ici mars 2015 2 nouveaux services d'ici mars 2015
	2.1.2.1 Augmenter l'utilisation de l'impression du classement directement sur le boîtier par les distributeurs	**2.1.2.1.1** Pourcentage d'utilisation de l'impression du classement sur les boîtiers de DVD et de Blu-Ray (par rapport à l'utilisation des étiquettes auto-collantes)	D'ici mars 2015, 20 % des classements imprimés sur le matériel vidéo

INSTITUTIONNELLE

	Objectif	Indicateur	Cible
	3.1.1.1 Évaluer et adapter les processus, s'il y a lieu, pour accroître l'efficacité des services	**3.1.1.1.1** Nombre de processus modifiés	Un processus d'ici mars 2015
	3.1.1.2 Identifier les occasions de partenariats avec le ministère de la Culture et des Communications et les organismes relevant du ministre	**3.1.1.2.1** Nombre d'ententes de partenariat	Une entente d'ici mars 2015
	3.1.2.1 Maintenir et développer l'expertise du personnel	**3.1.2.1.1** Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation	1,5 % annuellement

Régie du cinéma
Québec